



Annonce d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent : Québec avance, mais ne doit pas s'arrêter là!

Rimouski, le 17 juin 2022 — Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) salue la décision du gouvernement du Québec d'annoncer son intention de mettre en réserve de nouveaux territoires à des fins d'aire protégée. Sur les 11 territoires annoncés aujourd'hui, 3 se trouvent dans la région du Bas-Saint-Laurent : la réserve Duchénier, la rivière Causapscal et la rivière Cascapédia. S'il s'agit sans contredit d'un pas dans la bonne direction, le travail n'est toutefois pas encore terminé.

« Le CREBSL salue cette annonce, car il travaille depuis plus d'une décennie dans cette démarche avec l'aide de nombreux partenaires régionaux et nationaux. L'organisation est prête à poursuivre le travail afin que ces territoires bénéficient enfin d'un statut légal de protection », déclare Patrick Morin, directeur adjoint du CREBSL.

6 territoires sur 7

Le CREBSL rappelle que 3 des 7 territoires d'intérêt de la région (Chic-Chocs, rivière Assemetquagan et rivière Patapédia) ont été désignés à titre de réserves de territoire à des fins d'aire protégée (RTFAP) en décembre 2020. L'annonce d'aujourd'hui ajoute 3 nouveaux territoires (réserve Duchénier, rivière Causapscal et rivière Cascapédia), ce qui nous rapproche de l'objectif régional. Il reste donc un seul territoire sans aucune annonce de protection: le lac de l'Est.

Le CREBSL comprend que le territoire d'intérêt proposé pour le lac de l'Est inclut une zone à fort potentiel éolien et que des appels d'offres sont en cours. Bien qu'il aurait préféré que le lac de l'Est soit inclus dans l'annonce d'aujourd'hui, ce qui aurait été possible, le CREBSL mise sur le fait que les promoteurs sont bien au fait de ce territoire d'intérêt et qu'ils éviteront d'y positionner des éoliennes dans leurs projets à déposer cet été. Les acteurs soutenant la démarche depuis 10 ans doivent persévérer, avec le soutien du CREBSL, afin que ce dernier jalon vienne compléter l'épine dorsale du réseau régional d'aires protégées.

Des conditions gagnantes

Les 7 territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées du Bas-Saint-Laurent ont fait l'objet d'un consensus régional en 2013 à la suite d'importantes consultations publiques. L'industrie forestière régionale s'était alors montrée bon joueur en acceptant une suspension temporaire des coupes forestières sur ces territoires, ce qui cadrerait également avec les normes de leur certification FSC. De plus, la fin du régime des hydrocarbures annoncée récemment par le gouvernement provincial dans un geste historique a rendu possible

l'annonce des trois territoires retenus aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, cette annonce survient dans un contexte favorable à la création d'aires protégées dans la région.

Un processus loin d'être terminé

Le CREBSL tient à souligner qu'il reste des étapes importantes à franchir dans le processus de création des aires protégées. Il est primordial qu'un statut légal de protection soit accordé rapidement aux 6 territoires retenus. Pour ce faire, le gouvernement doit enclencher le processus menant à cette désignation légale le plus tôt possible. Ce sera alors l'occasion pour le CREBSL, les intervenants régionaux et locaux de se faire entendre, notamment sur la délimitation finale des aires protégées. Dans un contexte de changements climatiques et de crise de la biodiversité, le gouvernement doit montrer sa réelle volonté d'agir en attribuant rapidement un titre d'aire protégée à ces territoires.

Campagne « Les sept merveilles du Bas-Saint-Laurent »

En avril dernier, le CREBSL et la SNAP Québec ont lancé la campagne « [Les sept merveilles du Bas-Saint-Laurent](#) » dans laquelle les 7 territoires d'intérêts de la région sont mis en valeur. La population et les intervenants sont invités à visionner les capsules vidéo réalisées pour chacun des territoires afin de découvrir leur biodiversité et leur potentiel récréotouristique.

– 30 –

INFORMATIONS :

- Les vidéos et photos de la campagne « [Les sept merveilles du Bas-Saint-Laurent](#) »
- Le dossier des aires protégées dans la région : crebsl.com/aires_protegees/

CONTACT :

Patrick Morin, directeur adjoint
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
(418) 732-9137
patrick.morin@crebsl.com

À propos du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL)

Le CREBSL est un organisme de concertation régionale en matière de protection de l'environnement et de développement durable créé à la suite d'une volonté régionale en 1977. Aujourd'hui, il fait partie du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), qui comprend seize CRE, regroupant plus de 1 000 organismes. À titre d'organisme-conseil, le CREBSL avise tout intervenant concerné par l'environnement et il soutient les principes du développement durable auprès de la communauté et des instances décisionnelles. Pour en savoir plus : crebsl.com